

Chute de hauteur d'un peintre à l'intérieur d'un bâtiment par manque de protection collective

Description du lieu de l'accident

Mezzanine d'un duplex en construction.

Victime

Un peintre expérimenté.

Description de l'accident

Pour finir une chape, les protections collectives ont été enlevées sur le bout d'une mezzanine où doit être placé un escalier et n'ont pas été replacées.

Un peintre a perdu l'équilibre en empruntant l'échelle et a fait une chute de 3 mètres.

Il souffre de plusieurs lésions dont une fracture du crâne qui laissera des séquelles.

Lieu de l'accident



Autre étage
(aussi protection pas idéale)



Causes

- problème de coordination entre les différents intervenants;
- manque de surveillance du chantier par l'entrepreneur général;
- pas de suivi des consignes de sécurité écrites et communiquées;
- manque de sens de réalités pour certaines consignes e.a. le plan de sécurité demandait le port du harnais pour des peintures intérieures.

Mesures de prévention

- adaptation du plan de sécurité;
- double vérification systématique des protections collectives contre les chutes par l'entrepreneur général et par le sous-traitant.

Leçons essentielles

- Les chutes de hauteur sont une des formes les plus fréquentes d'accidents de chantier.
- Toute ouverture représente un danger grave et doit être protégée par des protections collectives.
- Le port du harnais doit être réservé aux cas exceptionnels où une protection collective n'est vraiment pas possible.
- Avant de commencer le travail sur un chantier, il faut contrôler le lieu de travail.
- Sur un chantier, un entrepreneur général doit prévoir un contrôle quotidien des protections.